

Déclaration à la presse

Plan National d'Adaptation au Changement Climatique : un renoncement assumé à la lutte contre le réchauffement climatique

Le gouvernement vient d'annoncer la publication du troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3), visant à "préparer la France à +4°C". Dans son discours, la ministre a insisté sur l'urgence climatique et la nécessité d'adapter notre pays aux catastrophes à venir : inondations, sécheresses, risques sanitaires accrus.

Elle affirme que son plan est une réponse aux menaces, alors qu'il entérine un renoncement à la lutte contre le réchauffement climatique et se contente d'accompagner la dégradation de nos conditions de vie. Pire, alors que l'urgence exigerait un renforcement des réglementations pour protéger l'environnement et la population, le gouvernement poursuit une politique de simplification des normes environnementales au bénéfice des grandes entreprises et des industriels.

Loin d'anticiper les effets avec une approche écologique et solidaire, le PNACC3 se concentre sur la mise en place d'outils assurantiels, de réformes administratives et de mesures techniques insuffisantes pour protéger les populations.


Pour la CGT, il est urgent d'agir autrement !

Le discours ministériel met en avant la territorialisation et l'implication des élus locaux. Mais comment répondre efficacement aux risques climatiques avec des collectivités exsangues, dont les budgets sont étranglés par l'austérité ? La CGT dénonce une décentralisation de façade qui fait porter aux territoires la responsabilité de politiques sans moyens suffisants. De même, la ministre affirme que "chaque euro investi dans l'adaptation évite 8 euros de dégâts", mais où sont ces investissements ? Le plan ne prévoit aucun financement structurel à la hauteur des enjeux, se reposant sur des fonds déjà sous tension (Fonds Barnier, Fonds vert, agences de l'eau).

La CGT dénonce plusieurs points clés de ce plan :

- **L'absence d'un financement dédié et pérenne** alors que les besoins sont chiffrés à plusieurs dizaines de milliards d'euros par an.
- **Un transfert de responsabilité vers les collectivités territoriales**, sans augmentation de leurs moyens.
- **Un manque de droits d'intervention des organisations syndicales et des travailleurs et travailleuses** dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation.
- **L'absence de véritable contrainte pour les entreprises**, qui ne sont pas obligées de revoir leur modèle productif face aux enjeux climatiques.

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Face à cette politique de renoncement, la CGT revendique :

- **Un plan de financement massif et contraignant** : taxation des superprofits, des transactions financières et création d'un fonds public d'adaptation financé par les grandes entreprises polluantes.
- **Le renforcement des services publics** : revalorisation de Météo-France, de l'ONF, des SDIS et des organismes de prévention des risques pour garantir une gestion publique de la résilience climatique.
- **Un droit d'intervention des travailleurs** : instauration de comités climat dans les entreprises et administrations, intégration des effets climatiques dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), prise en compte des fortes chaleurs comme facteur de risque professionnel.
- **Une régulation stricte des entreprises** : conditionnement des aides publiques à des engagements sociaux et environnementaux, obligation de plans d'adaptation pour les grandes entreprises sous contrôle syndical.
- **Un grand service public du logement** : financement massif de la rénovation thermique, encadrement des loyers, plan de lutte contre la précarité énergétique et contre la vacance immobilière.
- **Un pôle public de l'énergie et des transports** : renationalisation des autoroutes et de la SNCF fret, investissements massifs dans le ferroviaire.
- **Un plan ambitieux pour la santé au travail face aux impacts climatiques** : création d'un fonds de prévention des risques climatiques en entreprise, reconnaissance des maladies liées au climat comme maladies professionnelles, embauche de médecins du travail.
- **Un renforcement des emplois et des formations pour l'adaptation** : développement des métiers de la rénovation énergétique, du bâtiment bas carbone, du reboisement et de la gestion de l'eau, avec des formations accessibles et revalorisées.

Montreuil, le 12 mars 2025